
Numéro de l'intervention: 135-2010
Type d'intervention: **Motion**
Déposée le: 06.09.2010
Déposée par: Küng-Marmet (Saanen, UDC) (porte-parole)
Cosignataires: 26
Urgente:
Date de la réponse:
Numéro de l'ACE
Direction: SAP

Vue d'ensemble des différents domaines du système de santé

Le Conseil-exécutif est chargé de prendre les dispositions suivantes :

- a. Présenter une planification d'ensemble du système de santé, des soins aigus aux soins de longue durée en passant par les services de sauvetage, le traitement des toxicomanes, le maintien à domicile et les domaines spéciaux tels que les soins aux personnes souffrant de maladies chroniques, et inclure dans la réflexion les possibilités offertes par la coopération régionale intercantonale. Le but doit être d'entériner les prescriptions formulées par le législateur fédéral et de parvenir à la planification globale de l'assistance, à des coûts raisonnables.
- b. Etablir en référence à des chiffres et à des critères de qualité comparables, et en incluant les spécialités des différents sites, une liste des hôpitaux permettant de garantir l'existence dans le canton de Berne d'un système de santé optimal et susceptible d'être financé.
- c. Garantir l'existence des hôpitaux des régions rurales qui fournissent des prestations d'intérêt général sans atteindre tout à fait la rentabilité en raison de leur nombre de cas légèrement inférieur à la limite critique, au besoin en prévoyant le financement séparé d'éléments déterminés.

Développement

Les Chambres fédérales se sont basées dans leur travail législatif sur une approche globale et sur la densité croissante des réseaux dans lesquels s'inscrivent les systèmes de santé. Jusqu'ici, le canton n'en a pas tenu compte. Alors que les bases légales des soins aigus tout comme celles du financement des soins sont nouvelles, nous ignorons encore quelles seront les conséquences financières pour le canton et comment il va pouvoir y faire face. La communication à l'égard des communes reste partielle. La planification globale qui devait être présentée semble avoir fait l'impasse sur des aspects essentiels tels que la répartition des spécialités entre les différents sites et l'assistance complexe et coûteuse aux catégories de patients telles que les malades chroniques. Ce n'est pas efficace et le seul résultat que l'on puisse en attendre est l'augmentation des coûts. Il est temps de considérer le tout dans une approche globale. C'est important également pour les nom-

breuses structures qui aujourd'hui fonctionnent encore bien telles que les associations de maintien à domicile liées au canton par des contrats de prestations, ou les prestataires privés opérant dans ce domaine. La politique actuelle est cause d'incertitudes dans la planification. Il est essentiel de ne pas miner les structures fonctionnelles et de mettre plutôt en place un réseau, de garantir la planification et d'éviter ainsi les doublons et les coûts excessifs.

Dans la perspective de l'entrée en vigueur des nouvelles bases légales au 1^{er} janvier 2012 et des charges supplémentaires qui vont en découler pour les contribuables, il faut établir une liste des hôpitaux digne de ce nom, dans une approche globale. Si l'on ne parvient pas au moyen de la liste des hôpitaux à maîtriser les coûts dans le canton tout entier, les charges seront encore plus lourdes. Les critères doivent être aussi bien le prix que la qualité, et ils doivent s'appliquer à tous les hôpitaux. Dans les régions rurales, il est possible que malgré son efficience et la qualité de ses prestations, un hôpital ne parvienne pas à réunir le nombre de cas nécessaire pour être rentable. Si un tel hôpital est juste à la limite de la rentabilité alors que ses prestations dans la région sont d'intérêt général, le canton serait bien inspiré de garantir certains éléments par un mécanisme de financement séparé. Il ne s'agit pas pour lui de fournir une garantie des déficits mais de déclarer le financement de ces éléments de coûts en tant que tels et de le lier à la condition que ces hôpitaux puissent contribuer comme les autres à la bonne gestion de la qualité et des coûts.